



COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

Procès-verbal N° 12

(Mise en ligne le 20/11/2023)

Réunion du : Lundi 20 Novembre 2023

Président : Monsieur Valentin HABASTIDA

Présents : Madame Evelyne ASSELINEAU, Monsieur Serge RAKOTOMAHANINA

MODALITES D'APPEL EN 2^{ème} INSTANCE D'UNE DECISION DES ACTIVITES SPORTIVES

Conformément aux dispositions de l'**art. 20.1 du règlement d'administration générale du District de Provence**, les décisions des Activités Sportives ayant jugé en 1^{ère} instance sont passibles d'appel en 2^{ème} instance devant la Commission d'Appel Règlementaire et Disciplinaire du District de Provence.

- 1) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

- 2) L'appel est adressé à la Commission d'Appel Règlementaire et Disciplinaire du District de Provence par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club ouverte à la Ligue ou au District de Provence.

A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel et les frais de dossiers.

- 3) La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 4) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT heures ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.
- 5) Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de **45 Euros**.

CALENDRIER DES COUPES DE PROVENCE INTERSPORT

SAISON 2023-2024

COUPE DE PROVENCE SENIORS INTERSPORT

- Cadrages : 22 octobre 2023
- 32^{ème} de finale : 19 novembre 2023
- 16^{ème} de finale : 28 janvier 2024
- 8^{ème} de finale : 25 février 2024
- Quart de finale : 31 mars 2024
- Demi-finale : 28 avril 2024
- Finale : week-end du 25,26 mai 2024

COUPE DE PROVENCE VETERANS JOSE TAKATAKIAN INTERSPORT

- Cadrages : 21 octobre 2023
- 16^{ème} de finale : 18 novembre 2023
- 8^{ème} de finale : 27 janvier 2024
- Quart de finale : 30 mars 2024
- Demi-finale : 27 avril 2024
- Finale : week-end du 25,26 mai 2024

COUPE DE PROVENCE VETERANS A 8 INTERSPORT

- Cadrages : 21 octobre 2023
- 8^{ème} de finale : 27 janvier 2024
- Quart de finale : 30 mars 2024
- Demi-finale : 27 avril 2024
- Finale : week-end du 25,26 mai 2024

COUPE DE PROVENCE FEMININES SENIORS CATHY WASLET INTERSPORT

- Cadrages : 22 octobre 2023
- Quart de finale : 31 mars 2024
- Demi-finale : 28 avril 2024
- Finale : week-end du 25,26 mai 2024

COUPE DE PROVENCE FEMININES SENIORS A 8 INTERSPORT

- Cadrages : 4 novembre 2023
- 8^{ème} de finale : 27 janvier 2024
- Quart de finale : 30 mars 2024
- Demi-finale : 27 avril 2024
- Finale : week-end du 25,26 mai 2024

COUPE DE PROVENCE FOOTBALL LOISIR INTERSPORT

- Cadrages : 20 octobre 2023
- 8^{ème} de finale : 26 janvier 2024
- Quart de finale : 29 mars 2024
- Demi-finale : 26 avril 2024
- Finale : week-end du 25,26 mai 2024

COUPE DE PROVENCE U19 INTERSPORT

- Cadrages : 21 octobre 2023
- 8ème de finale : 27 janvier 2024
- Quart de finale : 30 mars 2024
- Demi-finale : 27 avril 2024
- Finale : week-end du 25,26 mai 2024

COUPE DE PROVENCE U18 FRANCIS PONS INTERSPORT

- 16ème de finale : 18 novembre 2023
- 8ème de finale : 27 janvier 2024
- Quart de finale : 30 mars 2024
- Demi-finale : 27 avril 2024
- Finale : week-end du 25,26 mai 2024

COUPE DE PROVENCE U17 RODOLPHE POLLACK INTERSPORT

- Cadrages : 22 octobre 2023
- 16ème de finale : 19 novembre 2023
- 8ème de finale : 28 janvier 2024
- Quart de finale : 31 mars 2024
- Demi-finale : 28 avril 2024
- Finale : week-end du 25,26 mai 2024

COUPE DE PROVENCE U16 INTERSPORT

- Cadrages : 22 octobre 2023
- 32ème de finale : 19 novembre 2023
- 16ème de finale : 28 janvier 2024
- 8ème de finale : 03 mars 2024
- Quart de finale : 31 mars 2024
- Demi-finale : 28 avril 2024
- Finale : week-end du 25,26 mai 2024

COUPE DE PROVENCE U15 MAX CREMIEUX INTERSPORT

- Cadrages : 22 octobre 2023
- 32ème de finale : 19 novembre 2023
- 16ème de finale : 28 janvier 2024
- 8ème de finale : 25 février 2024
- Quart de finale : 31 mars 2024
- Demi-finale : 28 avril 2024
- Finale : week-end du 25,26 mai 2024

COUPE DE PROVENCE U14 INTERSPORT

- Cadrages : 22 octobre 2023
- 32ème de finale : 19 novembre 2023
- 16ème de finale : 28 janvier 2024
- 8ème de finale : 25 février 2024
- Quart de finale : 31 mars 2024
- Demi-finale : 28 avril 2024
- Finale : week-end du 25,26 mai 2024

COUPE DE PROVENCE U18 FEMININES A 8 INTERSPORT

- Cadrages : 18 novembre 2023
- Quart de finale : 30 mars 2024
- Demi-finale : 27 avril 2024
- Finale : week-end du 25,26 mai 2024

COUPE DE PROVENCE U15 FEMININES A 8 INTERSPORT

- Cadrages : 18 novembre 2023
- 8ème de finale : 27 janvier 2024
- Quart de finale : 30 mars 2024
- Demi-finale : 27 avril 2024
- Finale : week-end du 25,26 mai 2024

COUPE DE PROVENCE FUTSAL INTERSPORT

- Cadrages : 4 novembre 2023
- 8ème de finale : 3 février 2024
- Quart de finale : 30 mars 2024
- Demi-finale : 27 avril 2024
- Finale : week-end du 25,26 mai 2024

INACTIVITE

Le club ASCJ FELIX PYAT se déclarant en non-inactivité partielle en catégorie Futsal.

INFORMATION CATEGORIES U10 à U13 (G et F)

En prévision de la seconde phase catégories U10 à U13 (G et F), programmée du 3 février 2024 au 8 juin 2024,

Les clubs souhaitant :

- engager une ou plusieurs équipes supplémentaires,
- changer de niveau
- changer de groupe
- modifier le jumelage ou l'alternance entre leurs équipes (uniquement U10 à U13)

sont invités à envoyer leurs demandes **avant le 16 Décembre 2023** à l'adresse suivante : secretariat@provence.fff.fr

Les demandes seront examinées et validées par la Commission des Activités Sportives.



MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

VETERANS A 8 :

Groupe B : ES VITROLLES n°9 Forfait Général

U19 DEPARTEMENTAL 1 :

Groupe C : SA ST ANTOINE nouvel engagé prend le n°4.

La Commission des Activités Sportives reprogrammera les rencontres antérieures au 17 novembre 2023 générées par l'arrivée des SA ST ANTOINE, à savoir :

Journée 1 du 16.09.2023 : Sa St Antoine 1 - Et.S. Milloise 2

Journée 2 du 30.09.2023 : Fc Martigues 1 - Sa St Antoine 1

Journée 3 du 14.10.2023 : Sa St Antoine 1- Asptt Marseille 1

Journée 4 du 11.11.2023 : Sa St Antoine 1- Fc St Mitre Remparts 1

Ces rencontres apparaissent pour le moment sans date.

U15 DEPARTEMENTAL 3 :

Groupe B : SS LAMANON n°5 Forfait Général

U14 ESPOIR :

Groupe H : ES PENNOISE n°6 Forfait Général

Groupe I : MH & KL PROD n°6 Forfait Général

U15 FEMININES à 8 :

Groupe B : SC FRAIS VALLON n°7 Forfait Général

Groupe C : CA CROIX SAINTE n°5 Forfait Général

U13 CRITERIUM :

Groupe A : JS PUY STE REPARADE n°4 se retire (changement de niveau)

Groupe B : O. MALLEMORT n°1 se retire (changement de niveau)

Groupe F : SO CAILLOLS n°8 se retire (changement de niveau)

U13 NIVEAU 1 :

Groupe B : CA CROIX SAINTE n°2 Forfait Général

Groupe D : O. MALLEMORT nouvel engagé prend le n°9

Groupe F : AS LA CIOTAT n°9 se retire (changement de niveau)

Groupe J : SO CAILLOLS nouvel engagé prend le n°2

U13 NIVEAU 2 :

Groupe B : MARGNANE GIGNAC COTE BLEUE FC n°10 Forfait Général

Groupe C : ES MILLOISE n°4 Forfait Général

Groupe C : SC ST CANNAT n°6 Forfait Général

Groupe D : A. SIMIANE BOUC BEL AIR n°8 Forfait Général

Groupe D : BERRE SC nouvel engagé prend le n°8

Groupe E : JS PUY STE REPARADE nouvel engagé prend le n°8

Groupe F : AS LA CIOTAT nouvel engagé prend le n°9

U12 NIVEAU 1 :

Groupe B : FC AIXOIS n°7 Forfait Général

Groupe C : CARNOUX FC n°4 Forfait Général

Groupe H : AS AYGALADES CASTELLAS n°1 Forfait Général

Groupe I : AS FLAMANTS MERLAN n°7 se retire (changement de niveau)

U12 NIVEAU 2 :

Groupe G : AS FLAMANTS MERLAN nouvel engagé prend le n°7

Groupe G : AS BUSSERINE n°1 Forfait Général

Groupe J : SC ST CANNAT n°6 Forfait Général

U11 CRITERIUM :

Groupe A : JS PUY STE REPARADE n°4 Forfait Général

U11 NIVEAU 1 :

Groupe A : SMUC nouvel engagé prend le n°2

Groupe F : SALON BEL AIR FOOT n°2 Forfait Général

Groupe H : AS AYGALADES CASTELLAS nouvel engagé prend le n°1

U11 NIVEAU 2 :

Groupe D : SO SEPTEMES nouvel engagé prend le n°9

Groupe F : ES SALINS DE GIRAUD n°10 Forfait Général

Groupe H : AS GEMENOS nouvel engagé prend le n°9

Groupe I : FC LANCONNAIS n°9 Forfait Général

Groupe K : SMUC n°2 se retire (changement de niveau)

Groupe K : JO ST GABRIEL nouvel engagé prend le n°2

U10 CRITERIUM :

Groupe E : A. SIMIANE BOUC BEL AIR n°7 Forfait Général

U10 NIVEAU 1 :

Groupe E : JS ST JULIEN n°5 se retire (Changement de niveau)

Groupe F : SA ST ANTOINE n°10 Forfait Général

Groupe I : SC ST CANNAT n°9 Forfait Général

Groupe I : AS AIX EN PROVENCE nouvel engagé prend le n°9

U10 NIVEAU 2 :

Groupe A : EC TREILLE SPORTS n°4 Forfait Général

Groupe A : US MICHELIS nouvel engagé prend le n°4

Groupe A : JS ST JULIEN nouvel engagé prend le n°2

Groupe C : AS ALLEINS n°6 Forfait Général

Groupe C : FC ETOILE HUVEAUNE nouvel engagé prend le n°6

Groupe G : SC EYGUIERES nouvel engagé prend le n°3

Groupe I : JO ST GABRIEL nouvel engagé prend le n°6

Groupe K : USC ROUVIERE nouvel engagé prend le n°6

Groupe L : AS BUSSERINE nouvel engagé prend le n°2

Groupe M : FC LANCONNAIS n°3 Forfait Général

Groupe M : US FARENQUE nouvel engagé prend le n°3

U12/U13 FEMININES :

Groupe A : CARNOUX FC n°6 Forfait Général

Poule B : SC VITROLLES nouvel engagé prend le n°8

Poule B : SO SEPTEMES nouvel engagé prend le n°9

Poule D : ES FOS n°1 Forfait Général

U10/U11 FEMININES :

Groupe A : SS LAMANON n°6 Forfait Général

Groupe B : ST HENRI FC nouvel engagé prend le n°5

Groupe B : AS BUSSERINE nouvel engagé prend le n°10

Groupe C : ASC BATARELLE n°5 Forfait Général

Groupe C : JS PENNES MIRABEAU nouvel engagé prend le n°7



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réajustements des Engagements Débutants U6 à U9

Nous avons pris en compte *toutes les demandes des clubs pendant les vacances de la Toussaint concernant les changements de Groupe ainsi que les demandes d'équipes supplémentaires, désormais tous les desideratas des clubs ne seront traités qu'après les Vacances de Noël.*

Tableau Récapitulatif des Engagements Débutants au 09 Novembre 2023

CLUBS	N°AFF	U6	U7	U8	U9	
O PEYNIER	553953	2	0	2	1	<i>modification U6-U7-U8 le 06 Octobre</i>
US MICHELIS	514901	1	1	1	1	<i>modification U6-U7-U8-U9 le 06 Octobre</i>
CA GOMBERTOIS	500094	2	2	3	3	<i>modification U8 le 10 octobre</i>
US VENELLES	523121	3	2	4	4	<i>modification U6 le 11 Octobre</i>
AS GRANS	503249	1	3	3	2	<i>modification U7 le 11 Octobre</i>
JS ISTRES	522238	1	2	1	1	<i>modification U6 le 11 Octobre</i>
FC ST VICTORET	525769	1	2	4	4	<i>modification U6/U7/U8/U9 le 12 Octobre</i>
FC VERNEGUES	582600		1	0	2	<i>modification U7 et U8 le 11 Octobre</i>
ES SALINS DE GIRAUD	500219	1	0	1	0	<i>modification U7 et U9 le 13 Octobre</i>
NORD OLYMPIQUE	560821	1	1	1	2	<i>modification U9 le 16 Octobre</i>
US MIRAMAS	545635	1	1	1	2	<i>modification U9 le 16 Octobre</i>
ES VITROLLES	552240	2	3	2	2	<i>modification U7 le 18 Octobre</i>
MINOTS DE MARSEILLE	549957	2	2	2	0	<i>modification U8 et U9 le 17 Octobre</i>
FC AIXOIS	551201	1	1	2	2	<i>modification U8 et U9 le 18 Octobre</i>
CS MONTOLIVET BL	524550		1	3	1	<i>modification U8 le 18 Octobre</i>
O CABRIES CALAS	524031	1	2	2	3	<i>modification U9 le 19 Octobre</i>
MSO	540384		3	3	2	<i>modification U7 et U8 le 30 Octobre</i>
ES CUGES	519044	1	0	2	2	<i>modification U7 en U6 le 06 Novembre</i>
ES ARLESIENNE	580658		1	1	1	<i>modification U8 et U9 le 06 Novembre</i>
BERRE SC	541775	3	3	3	4	<i>modification U9 le 07 Novembre</i>
JEUNESSE GRIFFEUILLE	560157	2	2	2	2	<i>modification U6 et U7 le 08 Novembre</i>
FC CHATEAUNEUF LA MEDE	503154	3	4	3	3	<i>modification en U7 le 08 Novembre</i>
US PELICAN	520224	1	2	3	3	<i>modification U8 et U9 le 09 Novembre</i>
AS STE MARGUERITE	520686	2	2	1	1	<i>modification U6 et U7 le 09 Novembre</i>
SC CAYOLLE	581425	1	1	2	1	<i>modification en U8 le 09 Novembre</i>

Retour sur les Plateaux de début de saison

Après vérification des bilans des Référents concernant les plateaux du 07/10,14/10, 21/10, nous constatons que de nombreux clubs se déplacent avec des équipes supplémentaires non prévues sur la programmation sans en avoir informé la Commission Football Animation du District de Provence.

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au Jeudi 12H pour informer la Commission pour tous ajouts exceptionnels ou forfaits sur le plateau du Samedi.

Désormais, toutes les équipes supplémentaires se verront refuser la participation au plateau par les Référents du District de Provence car cela déséquilibre les groupes prévus et désorganise le bon déroulement du plateau.

De plus, il en va de la responsabilité des clubs et non du District, quant à la participation d'équipes supplémentaires non programmées, en cas d'incidents ou d'accidents sur le plateau.

Information Communication

Important

Toutes demandes concernant les catégories Débutants (U6 à U9) doivent IMPERATIVEMENT être adressées à l'adresse suivante

footanimation@provence.fff.fr

Désormais les catégories U10 à U13 ne sont plus gérées par la Commission Football Animation mais par le Pôle Compétition.

TRESORERIE

- **Forfait général** (article 6-2 des Règlements Sportifs) : **200 Euros**

CLUB	CATEGORIE	FORFAIT GENERAL	AMENDES
ES VITROLLES	VETERANS A 8	X	200 €
SS LAMANON	U15D3	X	200 €
ES PENNOISE	U14 ESPOIR	X	200 €
MH & KL PROD	U14 ESPOIR	X	200 €
SC FRAIS VALLON	U15F à 8	X	200 €
CA CROIX SAINTE	U15F à 8	X	200 €

CA CROIX SAINTE	U13N1	X	200 €
MARIGNANE GIGNAC CB FC	U13N2	X	200 €
ES MILLOISE	U13N2	X	200 €
SC ST CANNAT	U13N2	X	200 €
A. SIMIANE BOUC BEL AIR	U13N2	X	200 €
FC AIXOIS	U12N1	X	200 €
CARNOUX FC	U12N1	X	200 €
AS AYGALES CASTELLAS	U12N1	X	200 €
AS BUSSERINE	U12N2	X	200 €
SC ST CANNAT	U12N2	X	200 €
JS PUY STE REPARADE	U11C	X	200 €
SALON BEL AIR FOOT	U11N1	X	200 €
ES SALINS DE GIRAUD	U11N2	X	200 €
FC LANCONNAIS	U11N2	X	200 €
A. SIMIANE BOUC BEL AIR	U10C	X	200 €
SA ST ANTOINE	U10N1	X	200 €
SC ST CANNAT	U10N1	X	200 €
EC TREILLE SPORTS	U10N2	X	200 €
AS ALLEINS	U10N2	X	200 €
FC LANCONNAIS	U10N2	X	200 €
CARNOUX FC	U12F/U13F	X	200 €
ES FOS	U12F/U13F	X	200 €
SS LAMANON	U10F/U11F	X	200 €
ASC BATARELLE	U10F/U11F	X	200 €

- **Amende de 30 Euros par équipe (Forfait Journalier)**

Plateaux U8 / U9 du 07 Octobre 2023

Groupe	Club	Commentaire	Amende
B	AS FLAMANTS MERLAN	1 équipe Absente (U8)	30€
F	AJ CABUCELLE	1 équipe Absente (U8)	30€
F	SA ST ANTOINE	1 équipe Absente (U8)	30€
J	JSA ST ANTOINE	1 équipe Absente (U8)	30€
N	FC VERNEGUES	1 équipe Absente (U8)	30€
N	FC LANCONNAIS	1 équipe Absente (U8)	30€
O	JS ISTRES	1 équipe Absente (U8)	30€
B	GRAND ST BARTHELEMY	1 équipe Absente (U9)	30€
B	AEC LA CASTELLANE	1 équipe Absente (U9)	30€
B	SA ST ANTOINE	1 équipe Absente (U9)	30€
D	MINOTS DE MARSEILLE	1 équipe Absente (U9)	30€

E	USPEG	1 équipe Absente (U9)	30€
H	AS MARTIGUES SUD	1 équipe Absente (U9)	30€
I	ES MILLOISE	1 équipe Absente (U9)	30€
J	ES PORT ST LOUIS	1 équipe Absente (U9)	30€
K	JS PUY STE REPARADE	1 équipe Absente (U9)	30€
L	MARIGNANE GIGNAC COTE BLEUE	1 équipe Absente (U9)	30€

Plateaux U6 / U7 du 14 Octobre 2023

Groupe	Club	Commentaire	Amende
A	AEC LA CASTELLANE	1 équipe Absente (U6)	30€
B	GRAND ST BARTHELEMYUS	2 équipes Absentes (U6)	60€
B	US 1 ^{ER} CANTON	1 équipe Absente (U6)	30€
B	US ST BARTHELEMY	1 équipe Absente (U6)	30€
D	ST HENRI FC	1 équipe Absente (U6)	30€
H	SC ST CANNAT	1 équipe Absente (U6)	30€
H	JS PUY STE REPARADE	1 équipe Absente (U6)	30€
H	EF LA SILVACANE	1 équipe Absente (U6)	30€
I	AC ISTRES RASSUEN	1 équipe Absente (U6)	30€
I	FC MARTIGUES	1 équipe Absente (U6)	30€
L	SA ST ANTOINE	1 équipe Absente (U6)	30€
M	O. CABRIES CALAS	1 équipe Absente (U6)	30€
M	US TRETTS	1 équipe Absente (U6)	30€
M	AVENIR SIMIANE BOUC BEL AIR	1 équipe Absente (U6)	30€
G	AS GEMENOS	1 équipe Absente (U7)	30€
H	FC MARTIGUES	1 équipe Absente (U7)	30€
H	CA CROIX SAINTE	1 équipe Absente (U7)	30€
I	AS ROGNAC	1 équipe Absente (U7)	30€
J	ES SALINS DE GIRAUD	1 équipe Absente (U7)	30€
M	ES MILLOISE	2 équipes Absentes (U7)	60€
M	AIX UCF	1 équipe Absente (U7)	30€
M	AS AYGALADES CASTELLAS	1 équipe Absente (U7)	30€

M	SA ST ANTOINE	1 équipe Absente (U7)	30€
N	SC ST CANNAT	1 équipe Absente (U7)	30€
N	JS PUY ST REPARADE	1 équipe Absente (U7)	30€
O	O. CABRIES CALAS	2 équipes Absentes (U7)	60€

Plateaux U8 / U9 du 21 Octobre 2023

Groupe	Club	Commentaire	Amende
A	CA PLAN DE CQUES	1 équipe Absente (U8)	30€
B	AS FLAMANTS MERLAN	1 équipe Absente (U8)	30€
D	SC AIR BEL	2 équipes Absentes (U8)	60€
E	FC BLANCARDE CHARTREUX	1 équipe Absente (U8)	30€
F	SA ST ANTOINE	1 équipe Absente (U8)	30€
F	AJ CABUCELLE	1 équipe Absente (U8)	30€
O	ES PORT ST LOUIS	1 équipe Absente (U8)	30€
B	SA ST ANTOINE	1 équipe Absente (U9)	30€
C	SC MONTREDON BONNEVEINE	1 équipe Absente (U9)	30€
D	AS BUSSERINE	3 équipes Absentes (U9)	90€
H	AS MARTIGUES SUD	1 équipe Absente (U9)	30€
H	CA CROIX SAINTE	1 équipe Absente (U9)	30€
I	AS AYGALADES CASTELLAS	1 équipe Absente (U9)	30€
K	ES MILLOISE	1 équipe Absente (U9)	30€
K	SC AIX EN PROVENCE	1 équipe Absente (U9)	30€
M	GARDANNE BIVER FC	1 équipe Absente (U9)	30€
Q	JS PUY STE REPARADE	1 équipe Absente (U9)	30€

**Le Président de la Commission des Activités Sportives
Monsieur Valentin HABASTIDA**

